

UTILISATION : Assemblage à usage unique destiné à un seul patient.

1- Avant de retirer la bandelette du protecteur, déchirer la refente de celui-ci à chaque extrémité de la planche et sur les côtés gauches et droits. 2- Soulever un côté du protecteur et retirer doucement la bandelette de celui-ci en suivant un mouvement rectiligne. 3- Retirer les bords du protecteur et finaliser l'application de la bandelette. 4- Appliquer une pression uniforme sur la bandelette pour garantir une bonne adhésion à la peau. 5- A la fin de la session de dialyse, décoller lentement la ou les bandelettes de la peau.

PRECAUTIONS D'UTILISATION :

- Vérifier l'intégrité de l'emballage avant utilisation, ne pas utiliser si l'emballage a été endommagé/ouvert.
- Ne pas restériliser.
- Ne pas réutiliser: la réutilisation de l'assemblage peut provoquer une infection ou d'autres préjudices.
- Vérifier la date de péremption sur l'emballage ou l'étiquette du produit. Ne pas utiliser si le produit est périmé.
- Ne pas utiliser pour la fixation et le maintien de sonde en hématologie, réanimation et couveuse.
- Ne pas retirer la bandelette de manière rapide du protecteur sans suivre un mouvement rectiligne, un phénomène de "tirebouchonnage" se produirait et la bandelette serait inutilisable.
- Ne pas utiliser de bandelette en "tire-bouchon" ou dont la partie adhésive aurait été exposée et/ou touchée.
- Retirer les traces éventuelles de produit topique (désinfectant, anesthésique local, pommade, crème..) et sécher avec une compresse stérile. Attention, la présence de résidus de produits gras (type crème ou pommade) peut nuire à l'adhésivité.
- Ne pas réutiliser ou repositionner une bandelette déjà appliquée.
- Ne pas laisser en place au-delà de la séance de dialyse.

CONDITIONS DE STOCKAGE : Dans son emballage d'origine le produit maintient ses propriétés adhésives s'il est conservé à température ambiante entre 15°C et 30°C et entre 35% et 65% d'humidité relative.

MATERIOVIGILANCE:

Tout incident grave survenu en lien avec le dispositif doit faire l'objet d'une notification au fabricant ou à l'autorité de santé compétente.



ASSEMBLE PAR : Hemodia SAS
85 rue du Chêne vert
31670 LABEGE - FR

Rédaction interne le 19 mars 2024